

## **Présentation Table ronde « Comment protéger et accompagner au mieux les mineurs en situation de prostitution ? »**

Nous tenons à remercier tout d'abord chaleureusement nos quatre intervenantes qui ont accepté bien aimablement de participer bénévolement à la table ronde de cette année en prenant sur leur temps précieux « Comment protéger et accompagner au mieux les mineurs en situation de prostitution ? » : **Mme Alice Bonatti**, magistrate, cheffe du bureau des partenaires institutionnels et des territoires à la DPJJ ; **Mme Hélène David**, responsable permanence de l'association ADO-SEXO, Agir contre la prostitution des mineurs ; **Mme Muriel Eglin**, Premier vice-président chargé des fonctions de juge des enfants près le tribunal judiciaire de Bobigny ; **Mme Anne-Dominique Merville**, magistrate. Nadia Beddiar, Professeur de droit à la faculté de droit de l'Université catholique de Lille devait également participer à cette table ronde afin de nous livrer des données chiffrées, aborder l'articulation des différentes lois, l'inadéquation des dispositifs législatifs actuels et les défis liés à la régulation d'Internet et des réseaux sociaux. Malheureusement des raisons personnelles l'empêchent de se joindre à nous. Je tiens à vous préciser que Nadia Beddiar est une spécialiste reconnue de la justice pénale des mineurs. Elle participe actuellement un projet de recherche dans le cadre de l'Institut Robert Badinter « Le CJPM. Les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles » dont le rapport est attendu prochainement.

Vous êtes toutes les quatre à un titre ou à un autre des spécialistes du sujet, votre expertise, votre expérience et vos regards croisés vont nous éclairer sur ce sujet complexe et sensible. L'édition 2025 du colloque portait sur « La justice pénale des mineurs et la politique de la ville » et c'est à la fin de cette table ronde qu'une des intervenantes, Mme Gorlin, magistrate, cheffe du bureau des partenaires institutionnels et des territoires, sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation avait suggéré cette thématique pour l'édition 2026 du colloque ANATPE. Nous ne l'avons pas oublié et nous l'en remercions.

La prostitution des mineurs n'est pas un phénomène nouveau. C'est une réalité qui a toujours existé sous des formes variées selon les époques et les cultures. L'historienne,

Véronique Blanchard, situe dans les années 1970 le moment où « les filles perdues » perdent leur statut de « perverses » pour revêtir celui de « victimes » à protéger. Ceci étant, la prostitution des mineurs est en constante progression avec des victimes de plus en plus jeunes et d'après les services de police, des affaires multipliées par 10 entre 2015 et 202 : 226 cas de prostitution des mineurs ont été pris en charge par la police et la gendarmerie en 2024 contre 21 en 2025. Un chiffre qui masque l'ampleur d'un phénomène invisible et digitalisé : entre 10 000 et 15 000 mineurs seraient en situation de prostitution en France, selon les associations.

Phénomène qui concerne des jeunes vulnérables parfois qualifiés de « nouvelles incasables » de la protection de l'enfance (les mineurs placées sont des proies de prédilection), la prostitution des mineurs est un sujet sensible, complexe et qui pose des problèmes éducatifs, judiciaires et sanitaires inédits.

Il s'agit d'un phénomène aux ramifications profondes et désarmantes, avec des profils de prostitution diversifiés (de la victime à la rabatteuse, qualités d'auteur et de victime « brouillées » ; ni profil type, ni parcours type) qui met les professionnels de la justice, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la protection de l'enfance ou encore les associations à l'épreuve, un proxénétisme de proximité avec des réseaux de petite taille mêlant drogue et prostitution dirigés par de jeunes majeurs et des clients peu inquiétés.

Phénomène qui exige un traitement individualisé et le croisement indispensable de plusieurs voix éducatives et judiciaires pour accompagner au mieux les victimes avec les difficultés d'acculturation. L'environnement numérique y joue un rôle important, les victimes étant fréquemment recrutées en ligne, avec toute la difficulté de régulation des réseaux sociaux vis-à-vis des jeunes, sujet dont le législateur s'est emparé avec toutes les difficultés que l'on connaît. Peut-être faut-il réfléchir pour le moment à le décoder avant de le contrôler.

Les cadres judiciaires sont subtiles et poreux et recouvrent à la fois l'interdiction d'avoir recours à la prostitution des mineurs, le droit des mineurs en matière de sexualité, la législation internationale, européenne, nationale relative à la prostitution avec en toile de fond celle propre à la Protection de l'enfance. En la matière, l'esprit des lois peut se

cogner aux réalités du terrain. Bref, il y a beaucoup de questionnements, d'attentes en la matière qui s'expriment notamment par le nombre très important de colloques et d'articles consacrés depuis quelque temps au sujet, d'où notre impatience à vous écouter.

L'objectif de cette table ronde est d'ouvrir la réflexion et les intervenantes que nous accueillons aujourd'hui vont apporter des regards complémentaires, issus de leurs pratiques respectives, qui permettront d'éclairer les différentes facettes de cette problématique.

Nous allons leur donner la parole successivement, puis nous ouvrirons un temps d'échange avec la salle, afin de prolonger la réflexion collective.